



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armes de tir

Question écrite n° 93579

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier alerte Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la réglementation relative aux stands de tirs privés. Les habitants peuvent être confrontés à de réels problèmes de sécurité et de nuisances sonores dus à ces activités. En effet, en plus d'être des activités très bruyantes pour le voisinage, ces tirs peuvent être exercés sur des parcelles contigües à un chemin communal, et cela sans précaution pour l'environnement avoisinant. Il souhaiterait ainsi obtenir des précisions sur les règles en vigueur et les obligations auxquelles sont soumis ces établissements de tir, cela afin que les riverains puissent être protégés des nuisances créées par la présence immédiate de ces établissements de loisirs et cela tant au niveau de leur sécurité qu'au niveau du bruit. Il souhaiterait de plus connaître les sanctions qu'encourent ces structures en cas de non-respect de la réglementation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93579

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1729

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)